

PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT

NOUS SOUSSIGNÉS, RÉSIDANTS DU CANADA, FAISONS REMARQUER À LA CHAMBRE CE QUI SUIT :

QUE l'article 241 du *Code criminel du Canada* dispose ainsi :

« Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans quiconque, selon le cas : a) conseille à une personne de se donner la mort; b) aide ou encourage quelqu'un à se donner la mort, que le suicide s'ensuive ou non. »

QUE la Cour suprême du Canada a maintenu la validité de l'article 241 en 1993, dans l'affaire *Rodriguez*, au motif que la *Charte* ne confère pas le droit de se suicider, et déclarant qu'il « vise à protéger la personne vulnérable qui, dans un moment de faiblesse, pourrait être incitée à se suicider. Cet objectif, fondé sur l'intérêt de l'État à la protection de la vie, traduit la politique de l'État suivant laquelle on ne devrait pas dévaloriser la valeur de la vie humaine en permettant d'ôter la vie [...], ce qui est] un élément de notre conception fondamentale du caractère sacré de la vie humaine »;

QUE si l'article 241 était abrogé ou modifié, la protection qu'il confère n'existerait plus et que les Canadiens vulnérables — comme les personnes handicapées, âgées ou dépressives et bien d'autres — pourraient se sentir implicitement incitées ou encouragées à mettre fin à leurs jours;

QUE l'Association médicale canadienne s'oppose au suicide assisté et à l'euthanasie, demande que l'on renforce au besoin les programmes de prévention du suicide et presse ses membres de se renseigner sur les principes fondamentaux des soins palliatifs et de les appliquer;

PAR CONSÉQUENT, vos pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir intact l'article 241 du *Code criminel* afin que le Parlement NE sanctionne ou ne permette PAS l'acte consistant à conseiller à quelqu'un de se donner la mort ou à l'y aider, que ce soit personnellement ou par le truchement de l'Internet.

SIGNATURES (pas de caractères d'imprimerie) ADDRESSES VILLE & CODE POSTAL

1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____
4.	_____	_____
5.	_____	_____
6.	_____	_____
7.	_____	_____
8.	_____	_____
9.	_____	_____
10.	_____	_____
11.	_____	_____
12.	_____	_____
13.	_____	_____
14.	_____	_____
15.	_____	_____
16.	_____	_____
17.	_____	_____
18.	_____	_____
19.	_____	_____
20.	_____	_____
21.	_____	_____
22.	_____	_____
23.	_____	_____
24.	_____	_____
25.	_____	_____

**Prière de renvoyer cette pétition à : Euthanasia Prevention Coalition/Coalition pour la prévention de l'euthanasie,
Case Postale 25033, London ON N6V 6A8 Téléphone : 1-877-439-3348**